

## **Monageng, Sanji Mmasenono (Botswana)**

[Original: Anglais]

### **Note verbale**

L'Ambassade de la République du Botswana et Mission accréditée auprès de la Cour pénale internationale présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint une déclaration du Gouvernement de la République du Botswana présentant le candidat du Botswana aux fonctions de juges à la Cour pénale internationale.

Le Gouvernement de la République du Botswana propose la candidature de Mme Sanji Mmasenono Monageng pour inclusion sur la liste B conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

La candidature de Mme Monageng a également reçu l'aval des structures politiques de l'Union africaine, à savoir le Conseil exécutif et l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement.

\*\*\*

### **Note verbale 25/2008 EA 24/16/1 V (110) G1 du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Botswana**

Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Botswana présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République du Botswana a décidé de présenter la candidature de Mme Sanji Mmasenono Monageng aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale (CPI). L'élection doit avoir lieu lors de la reprise de la septième session de l'Assemblée des États Parties, qui doit se tenir du 19 au 23 janvier 2009. La candidature de Mme Monageng est présentée au titre de la liste B, conformément à l'alinéa b) ii) du paragraphe 3 et au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut.

Mme Monageng est une autorité reconnue en matière de droit international relatif aux droits de l'homme et de droit humanitaire et est respectée pour son impartialité et son intégrité. Elle a pris une part active à différentes conférences consacrées aux questions liées aux droits de l'homme et au droit humanitaire.

En juillet 2003, Mme Monageng a été élue membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des droits des peuples, organe de l'Union africaine, qui est la seule institution africaine mandatée pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et les droits des peuples. Elle est actuellement Présidente de la Commission.

Mme Monageng a été nommée juge des tribunaux de la République de Gambie en 2006, à titre d'expert, dans le cadre du Programme de coopération technique du Commonwealth Fund. Elle est actuellement investie des mêmes fonctions au Royaume du Swaziland. L'expérience qu'elle a acquise comme magistrat, membre de la Commission et juge en fait une personne dotée de vastes aptitudes et de connaissances approfondies dans les domaines de l'analyse juridique et de la rédaction de jugements.

Avant d'être nommée dans la carrière judiciaire, Mme Monageng était Secrétaire exécutive de la Law Society of Botswana, créée par une loi du Parlement, la Loi No. 13/96 relative aux professions juridiques (Cap 61:01, Laws of Botswana). C'est elle qui a mis sur pied et inauguré les bureaux de la Law Society en novembre 1997; elle en a été la première Directrice générale et a également été investie des fonctions de conseillère déléguée, dont elle s'est acquittée jusqu'en janvier 2006.

Le Gouvernement du Botswana est certain que Mme Monageng peut apporter une précieuse contribution à l'œuvre de la Cour pénale internationale. Ses qualifications répondent pleinement aux critères exigés pour servir en cette haute qualité.

Le curriculum vitae de Mme Monageng est joint.

Par la présente note verbale, le Gouvernement de la République du Botswana présente officiellement au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties la candidature de Madame le juge Sanji Mmasenono Monageng aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale.

\*\*\*